



Fiche technique

IGP-DURA®*cryl* 401ME-A1

Peinture en poudre mate à structure fine, aux excellentes propriétés anti-graffiti et très résistante aux intempéries.



Propriétés

- Mat
- Structure fine
- Effet nacré
- Qualité industrielle très résistante aux intempéri
- Résistant aux produits chimiques
- Anti-Graffiti



Propriétés de la poudre

Granulométrie:	< 100 µm
Extrait sec:	> 99 %
Densité:	1.3 kg/l-1.6 kg/l
Durée de stockage:	min. 18 mois à ≤ 25 °C dans le récipient d'origine intact
Teintes de couleurs:	Teintes RAL métallisées et à effet personnalisé sur demande



Mise en œuvre

Prétraitement

Pour ce produit, il est fortement recommandé d'effectuer un prétraitement spécifique au support et d'appliquer un apprêt adapté. Une application monocouche relève exclusivement de la responsabilité de l'utilisateur.

Aluminium

- Chromatation selon la norme DIN EN 12487
- Prétraitement sans adjonction de chrome conformément aux dispositions de qualité et de contrôle GSB et QUALICOAT
- Pré-anodisation

Acier

- Phosphatation au zinc

Acier galvanisé

- Phosphatation au zinc
- Passivation au chrome (III)
- Chromatation selon la norme DIN EN 12487

La conformité du prétraitement doit être vérifiée au préalable par l'applicateur à l'aide de méthodes de test professionnelles. Nous renvoyons à ce sujet aux directives de Qualicoat, GSB et Qualisteelcoat. Pour plus d'informations -> IGP TI 100 Prétraitement des métaux.

Appareils de revêtement

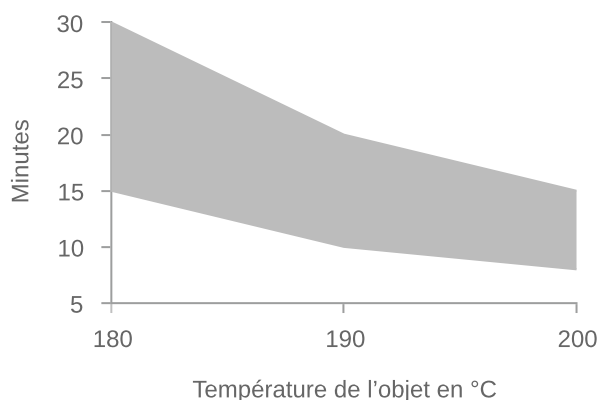
Tous les systèmes électrostatiques classiques à charge corona. Les prescriptions suivantes doivent être respectées pour la construction et l'exploitation d'installations de revêtement en poudre : ATEX RL 2014/34/EU, EN 50177, DIN EN 16985.

Épaisseur de film recommandée

60 µm - 80 µm

Il est vivement recommandé d'appliquer une couche d'apprêt adaptée à ce produit. L'application d'une seule couche se fait sous la responsabilité de l'utilisateur.

Conditions de cuisson



T _{Objet}	t _{min}	t _{max}
180 °C	15 minutes	30 minutes
190 °C	10 minutes	20 minutes
200 °C	8 minutes	15 minutes

Dans tous les cas, il est recommandé de procéder à des essais pratiques avec l'objet et le four de cuisson concernés afin de déterminer les conditions de cuisson optimales.

Application

Pour obtenir un revêtement et une qualité de surface optimaux, veuillez tenir compte de la catégorie d'effet indiquée sur l'étiquette du conditionnement et des recommandations de la directive d'application VR201.1. Pour les poudres à structure fine, veuillez également tenir compte des recommandations de la directive d'application VR214.

Recyclage

Afin d'éviter toute altération de la teinte due à une perte d'effet pendant le revêtement, il est recommandé de réaliser la mise en œuvre des produits à base de mica nacré sans recyclage. Dans le cas d'un revêtement automatique avec une taille de lot appropriée, une certaine quantité de poudre recyclée peut être ajoutée en fonction de la catégorie de teinte. Veuillez vous référer à cet effet à la catégorie d'effet indiquée sur l'étiquette du conditionnement et aux recommandations d'application VR201.1.

Compatibilité

La contamination par d'autres peintures en poudre peut entraîner une baisse de la brillance, la formation de cratères, une perte des propriétés mécaniques, etc. Les équipements et les systèmes de revêtement doivent être soigneusement nettoyés avant et après l'utilisation de la poudre.



Propriétés du film

Testé sur

Substrats:	Acier, 0,5 mm
Structure testée:	Tested on IGP-KORROPRIMER 10
Épaisseur de couche:	60 µm - 80 µm
Température de l'objet:	190 °C, 10 min.

Essais mécaniques

Essai de quadrillage	Gt 0	DIN EN ISO 2409 2020-12
Essai de pliage sur mandrin cylindrique / test au ruban adhésif	≤ 8 mm	DIN EN ISO 1519 2011
Essai de quadrillage / test au ruban adhésif	≥ 10 inchp.	ASTM D 2794 1993
Emboutissage Erichsen / test au ruban adhésif	≥ 2 mm	DIN EN ISO 1520 2007-11
Dureté Buchholz	≥ 100	DIN EN ISO 2815 2003-10 (Anhang A)

Test de résistance aux intempéries

QUV-SE-B-313, 600 h	> 50 % Brillant résiduel	DIN EN ISO 16474-3 2014-03
---------------------	--------------------------	----------------------------

Tests de corrosion

Test à l'eau distillée, 500-1000h*	Pas d'infiltration, pas de bulles. *selon le prétraitement	DIN EN ISO 6270-2 2018-04
Test au brouillard salin naturel, 500-1000 h*	Pas d'infiltration, pas de bulles. *selon le prétraitement	DIN EN ISO 9227 2017-07

Tests chimiques

Solvants organiques	Excellente résistance aux solvants organiques
---------------------	---



Informations complémentaires

Emballage

Carton de 20 kg avec sac PE antistatique
Carton de 500 kg avec 25 sacs PE antistatiques de 20 kg

Possibilité de revernissage

Pour la bi-couche de peintures en poudre anti-graffiti, il est impératif de procéder à un ponçage et à des essais préalables.

Protection des parties revêtues

Une fois refroidis, les éléments peints doivent être emballés dans des matériaux appropriés sans plastifiants. Ils doivent être stockés à l'abri des intempéries pour éviter la formation de condensation et donc de taches d'eau sur le revêtement.

Nettoyage

Les pièces peintes doivent être nettoyées selon les directives RAL-GZ 632 ou SZFF 61.01. L'information technique IGP-TI 106 doit être respectée pour les effets mica perlés.

Élimination de graffitis

La procédure suivante est à respecter pour éliminer des graffitis :

- réduire au minimum le temps de séjour du graffiti sur les surfaces
- essais préalables pour choisir un produit anti-graffiti approprié
- rinçage soigneux à l'eau des zones nettoyées
- durée de séjour la plus courte possible du produit anti-graffiti sur le revêtement

Recommandation IGP :

- nettoyant pour graffiti Elite 007 de Crous Chemicals GmbH
- Socostript T4210P de Socomore
- Bonderite S-ST 1302 et Bonderite C-MC 400 de Henkel AG
- ou un autre nettoyant non abrasif approprié

Retrait et mise au rebut du produit

Au terme de leur utilisation, les éléments peints doivent être recyclés de manière appropriée. Les filières de traitement des boues ou résidus de poudre doivent être respectées, conformément aux réglementations locales, en tenant compte de la classification des déchets « 080201, déchets de produits de revêtement en poudre » conformément au Catalogue européen des déchets (CED).

La présente préconisation d'application est basée sur les connaissances actuelles. Elle est transmise à titre indicatif et ne vous dispense pas de réaliser vos propres tests. L'utilisation, l'application et la mise en œuvre des produits ont lieu en dehors de notre champ de contrôle et relèvent de ce fait exclusivement de votre responsabilité.

Consulter la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit. Fiche de données de sécurité spécifique à l'article et mesures complémentaires de gestion des risques : [**igp-powder.com**](https://www.igp-powder.com)